

Mémoire sur le

Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Longueuil

Présenté par le

Centre d'Information sur l'Environnement de Longueuil (CIEL)

À l'attention de la

Direction du développement durable et de la planification du territoire de l'agglomération de Longueuil.

Coordonnées de l'organisme

Centre d'Information sur l'Environnement de Longueuil (CIEL)

150, rue Grant, local 333 Longueuil -QC- J4H 3H6 Téléphone: (450) 332-0682 Courriel: <u>infociel@yahoo.ca</u>

Site Internet: www.ciel-longueuil.org

Rédaction

Fabienne Houïel, Phys., M. Sc. A., membre de CIEL.

Ghyslain Pothier, Biol., M. Env., EESA, membre de CIEL.

Présentation de l'organisme

Le Centre d'information sur l'environnement de Longueuil (CIEL) est un organisme à but non-lucratif créé en 1995, par et pour des citoyens désireux de réaliser des projets visant la protection et l'amélioration de l'environnement à Longueuil.

Sa mission est de:

Promouvoir et sensibiliser les citoyens à un environnement sain et écologique à Longueuil; encourager l'implication citoyenne dans l'adoption de comportements respectueux de l'environnement et leur permettre d'exprimer leurs préoccupations personnelles et collectives; favoriser le partenariat entre les organismes préoccupés par l'environnement; agir afin d'influencer positivement les choix des décideurs économiques et politiques en matière d'environnement.

Les actions de CIEL ont mené à:

L'adoption d'un règlement sur les pesticides par la Ville de Longueuil (2003); la protection de plusieurs milieux naturels, dont le Boisé du Tremblay, via la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* de la Ville de Longueuil (2006); la publication des *Plans de conservation de la rainette faux-grillon en Montérégie*, en collaboration avec l'Équipe de rétablissement de la rainette faux-grillon de l'Ouest au Québec (2008); la rédaction de mémoires et de lettres concernant la gestion des matières résiduelles, les sels de voirie, la gestion de l'eau, le développement durable, etc.

Tables de	s matières	
Coordonnée	es de l'organisme	2
Rédaction		2
Présentation	n de l'organisme	3
Tables des	matières4	4
	n	
	de CIEL par rapport au PDGMR	
2.1 C	Chapitre 1 – Mise en contexte	8
2.2 C	Chapitre .2 – Gestion des matières résiduelles	9
2.2.1	Bilan résidentiel	
2.2.2	Bilan des activités municipales	
2.2.3	Installations sceptiques10	
2.2.4	Bilan des activités des ICI et des CRD	J
2.3 C	Chapitre 3 – Objectifs à atteindre	1
2.4 C	Chapitre 4 - Modes de traitement des matières résiduelles	2
2.4.1	Traitement des matières recyclables	2
2.4.2	Traitement des matières organiques et des résidus verts	3
2.4.3	Traitement des ordures ménagères	
2.4.4	Traitement des boues municipales	
2.4.5	Traitement des matières textiles	
2.4.6	Localisations des équipements	7
2.5 C	Chapitre 5 – Modes de collectes des matières résiduelles	7
2.5.1	Collecte des matières recyclables	7
2.5.2	Collecte des matières organiques et résidus verts	8
2.5.3	Collecte des ordures ménagères:	9
2.5.4	Écocentres	0
2.6 C	Chapitre 6 – Implication citoyenne et municipale	2
2.6.1 F	Réemploi22	2
	Réduction à la source	
	Compostage domestique24	
	Valorisation	
2.7 C	Chapitre 7 – Plan d'action et de mise en oeuvre	5

2.7.1	Implications des ICI et des CRD	25
2.7.2	Implications des organismes du milieu	
2.0		26
2.8 C	hapitre 8 – Plan de Gestion	26
2.9 C	hapitre 9 - Plan Financier	27
2.9.1	Évaluation des retombées de la sensibilisation	27
2.9.2	Évaluation des retombées de la vente du compost	27
2.9.4	Évaluation des coûts réels des installations	
Recommand	dations	29
	nt des déchets	
Collecte of	des déchets	29
Implication	on citoyenne	29
Financem	nent	30
Conclusion		31
Références		32

Introduction

Malheureusement, la production de déchets n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années. Selon un sondage effectué par l'INRS (Chevalier et al., 2008), la Ville de Longueuil envoyait 86% de ces déchets à l'enfouissement,13% au recyclage et 1% étaient compostés. Selon la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, 60% des matières devaient être détournées des sites d'enfouissement pour le secteur résidentiel. Cet objectif était donc loin d'être atteint.

Depuis 2005, CIEL demande à la Ville de Longueuil de mettre sur pied un *Programme de gestion des matières résiduelles* afin de réduire le taux d'enfouissement des déchets. C'est donc avec intérêt, que CIEL a pris connaissance du *Plan directeur des matières résiduelles* (PDGMR) de l'agglomération de Longueuil.

1. Intérêt de CIEL par rapport au PDGMR

Depuis 15 ans, CIEL s'active à sensibiliser la population et les gestionnaires du territoire de l'agglomération de Longueuil à améliorer leurs comportement vis à vis de l'environnement et par conséquent de leur milieu de vie, notamment en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles. Dans cette optique, CIEL a créé, il y a 5 ans, un comité sur la gestion des matières résiduelles. À travers ce comité, CIEL a réalisé plusieurs actions pour favoriser l'amélioration de la gestion des matières résiduelles. Parmi celles-ci mentionnons:

- La distribution d'information sur les 3RV via des kiosques lors d'évènements;
- La sensibilisation à l'abandon graduelle des sacs de plastique en faveur des sacs réutilisables. CIEL distribue, à cet effet, un aide mémoire en

plastique recyclé pouvant s'accrocher aux poignés de porte ou au miroir de la voiture et qui rappelle aux gens d'apporter leurs sacs réutilisables lorsqu'ils sortent de chez eux.

- Le suivi de l'évolution du dossier du recyclage et de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de l'agglomération.
- La planification de ses évènements afin de minimiser la production de déchets.
- L'organisation de collectes de matières résiduelles le long des berges du Fleuve St Laurent et au Parc Marie-Victorin (2009 et 2010) avec l'aide de nombreux bénévoles et le long du boisé de Pratt & Whitney (2009) en collaboration avec des employés de cette entreprise.
- La réalisation d'un Guide de recyclage et de récupération à Longueuil
 accessible en ligne, indiquant les entreprises et les organismes
 communautaires où il est possible de disposer de certains résidus
 domestiques dangereux (RDD), de biens réutilisables et certaines
 matières recyclables ou non.

En continuité avec les actions précédentes, CIEL souhaite prendre part au processus de revue du PDGMR de l'agglomération Longueuil afin d'apporter sa contribution à la révision de son contenu et d'identifier des activités futures qui permettraient d'accélérer et de favoriser la mise en application des actions qui y sont proposées.

2. Commentaires sur le PDGMR

2.1 Chapitre 1 – Mise en contexte

Ce chapitre du PDGMR présente les documents sur lesquels il s'appuie ainsi que les données de bases utiles sur l'agglomération de Longueuil. Nous croyons important de souligner les aspects suivants:

- La politique québécoise résumée dans cette section est ambitieuse mais toutefois réalisable.
- En ce qui concerne le Plan Métropolitain, les objectifs sont très détaillés, mais laisse une bonne marge de manœuvre aux municipalités membres. Toutefois, nous notons qu'en ce qui concerne la gestion des boues résiduaires aucune restriction n'est faite quant à un usage potentiel des boues résiduaires sur les terres agricoles. Un tel usage est sérieusement remis en question en raison de la présence de diverses matières toxiques qui s'y retrouvent concentrés (ex: métaux lourds). Il serait important que l'agglomération Longueuil se dote d'une réglementation interdisant à ses membres un tel usage des boues résiduaires.
- La notion de pollueur payeur correspondant au principe 15 du développement durable du gouvernement du Québec revêt ici une importance particulière dans la mesure où il importe que les populations de l'agglomération Longueuil acceptent la responsabilité de la gestion des matières résiduelles qu'elles génèrent. Il convient donc de favoriser une sensibilisation importante de la population à réduire ses rejets, de développer des approches de gestion des matières résiduelles qui permettent d'en maintenir le plus grand volume possible sur le territoire (recyclage, réutilisation et valorisation). Une telle approche

permettra également de réduire significativement les émissions de GES associés au transport des déchets.

- Il est particulier que la ville de Longueuil ait signé un contrat aussi long avec une entreprise de gestion des matières résiduelles alors que le PDGMR de l'agglomération n'était pas encore entériné. Selon la nature du contrat, certaines clauses pourraient retarder la mise en application des mesures proposées par le PDGMR de l'agglomération.
- Enfin, l'impossibilité de trouver une alternative de gestion des résidus verts à proximité de Longueuil ou même au Québec est plutôt inquiétante. L'agglomération de Longueuil doit clarifier ses intentions rapidement quant à la gestion future de ses résidus verts. Pendant combien de temps encore, les résidus verts continueront-ils d'être expédiés à La Flèche en Ontario? Quelles actions ont été planifiées pour remédier à la situation?

2.2 Chapitre 2 – Gestion des matières résiduelles

Ce chapitre présente les principales données relatives à la gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de l'agglomération de Longueuil. La lecture de ce chapitre nous suggère les commentaires sur les points suivants:

2.2.1 Bilan résidentiel

Pour le bilan résidentiel, il est question d'une estimation pour les volumes de textiles générés basée sur 24 cloches de collecte présentes sur le territoire. S'agit-il de cloches mises en place par la ville ou de cloches privées? Il serait également intéressant de connaître la localisation de ces cloches. Il ne faut également pas oublier les friperies communautaires, les boîtes du Village des valeurs et de Certex qui reçoivent d'importants volumes de

textiles dont la grande majorité est réutilisée ou recyclée. Ces entités pourraient possiblement fournir des indications sur les quantités qui y transitent.

2.2.2 Bilan des activités municipales

Le tableau 10 résume les quantités et types de matières résiduelles générées par les activités municipales. Il est surprenant de voir que les quantités sont indéterminées pour la récupération dans Brossard et Longueuil au niveau de l'entretien des voies publiques et des parcs ainsi qu'en ce qui concerne les débris de construction, rénovation et démolition (CRD). L'installation de poubelles compartimentées dans les parcs aiderait grandement la récupération à ce niveau. Quant aux CRD, si on impose aux entrepreneurs de faire leur part, il serait plus que souhaitable que les autorités municipales en fassent autant.

2.2.3 Installations sceptiques

Il est surprenant de constater un nombre encore élevé d'installations septiques sur le territoire des municipalités de Boucherville et Longueuil. **Un suivi de ces installations est-il réalisé afin de s'assurer qu'ils opèrent toujours dans le respect des normes existantes**¹?

2.2.4 Bilan des activités des ICI et des CRD

Un sérieux effort doit être entrepris pour préciser les quantités générées par les industries, commerces et institutions (ICI) sur le territoire de l'agglomération. Il devrait être relativement aisé de déterminer la part des ICI puisqu'ils participent actuellement à la collecte municipale. Il s'agirait d'effectuer une enquête via un mandat donné à un étudiant (travail d'été). Une fois connue la liste des entreprises et des institutions qui ne contribuent pas à la collecte municipale, il serait possible de leur envoyer une demande officielle afin de déterminer les volumes annuels qu'ils génèrent par grandes catégories. Comme les ICI qui ne participent pas doivent faire affaire directement avec une entreprise

¹ Voir le **Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées** (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 8)

de gestion, les quantités sont connues puisque la facturation est généralement basée sur le poids ou la levée de conteneur.

À la section 2.3, on mentionne que les ICI et les CRD réunis génèrent jusqu'à 75% des déchets produits sur le territoire de l'agglomération. Le fait de ne pas tenir compte de ces acteurs majeurs dans le PDGMR en réduit grandement la pertinence. On demande des efforts accrus de réduction aux citoyens non corporatifs (qui produisent moins de 25% de ce qui est généré sur le territoire) mais les principaux producteurs ne sont pas concernés (ICI et CRD) parce qu'on manque de données?! Bien que l'agglomération n'est aucune obligation légale face aux ICI et aux CRD, un règlement municipal qui les obligent à valoriser leur matières résiduelles adéquatement nous apparaît indispensable. Certaines villes comme Sherbrooke, Rimouski et certaines MRC de la Mauricie l'ont déjà fait¹.

2.3 Chapitre 3 – Objectifs à atteindre

Ce chapitre compare les résultats actuels de collecte avec les objectifs de la Politique provinciale de 1998-2008 et du plan d'action 2010-2015. Les informations fournies relativement à ces objectifs, nous amènent à formuler les observations suivantes:

Toutes les statistiques présentées jusqu'à maintenant sur les divers types de matières résiduelles générées concernent-elles vraiment tous les acteurs du secteur municipal? La collecte de matières recyclables a toujours été problématique pour les édifices à logements de plus de 8 logements. Si une partie des grands édifices à logements de l'agglomération ne participent pas et sont ignorés par les calculs, alors ceux-ci sont biaisés et ne représentent pas la réalité. Le taux de

¹ Source RECYC-QUÉBEC

recyclage serait alors plus faible que ce qui est mentionné actuellement et nous ne serions pas si près d'atteindre les objectifs.

- Il est clair que c'est au niveau de la gestion des matières organiques que l'agglomération doit concentrer ses efforts d'amélioration à court terme.
 En effet, ces matières sont très lourdes (siccité élevée) et volumineuses (pensons aux feuilles et au gazon). Il sera alors important que la ville ellemême redirige toutes les matières organiques qu'elle envoie normalement dans des sites d'enfouissement vers des lieux de transformation appropriés.
- Il serait intéressant d'expliquer un peu plus la catégorie de matières dites «Autres» du tableau 14 car cette catégorie correspond quand même à plus de 20 000 tonnes.

2.4 Chapitre 4 - Modes de traitement des matières résiduelles

Ce chapitre présente et analyse les divers modes de traitements considérés pour chaque catégorie de matières résiduelles. Le constat général qui apparaît à la lecture de ce chapitre est la tendance très forte à promouvoir des processus de traitement des matières résiduelles par des approches de valorisation énergétique des déchets qui sont loin d'avoir fait leurs preuves du point de vue de la rentabilité. Les paragraphes suivants présentent de façon plus détaillée, nos commentaires sur le traitement des matières résiduelles.

2.4.1 Traitement des matières recyclables

Nous sommes d'accord qu'actuellement, la meilleure approche pour le traitement des matières recyclables est l'approche «pêle-mêle» car elle minimise l'effort des citoyens et assure la collecte de volumes importants. **Toutefois, nous croyons que les citoyens devraient être amenés graduellement à s'impliquer d'avantage dans le tri des matières** (cf paragraphe 2.5.1).

2.4.2 Traitement des matières organiques et des résidus verts

La question du traitement des résidus verts et des matières organiques est de toute évidence loin d'être réglée. Il reste en effet beaucoup de points à clarifier avant que l'agglomération réussisse à nous convaincre que <u>la biométhanisation</u> est plus intéressante que le compostage intérieur surtout du point de vue économique. Pour le moment, il nous semble que <u>le compostage intérieur</u> est encore, et de loin, la meilleure option.

Les paragraphes suivants présentent nos arguments en ce sens:

- Sur la base de prémisses établies au début de la page 38, le tableau 17 démontre clairement que les coûts associés au compostage intérieur sont moins élevés, tant pour l'immobilisation que pour l'exploitation.
- Le tableau 8 devrait également considérer la vente des surplus de compost produit non utilisés par les citoyens et la ville. Il faut aussi tenir compte du fait que l'utilisation du compost par la ville sur ces espaces verts réduirait ses coûts d'achats d'engrais et de terre organique. Ces économies devraient également être prises en compte dans le coût d'exploitation du compostage intérieur. Notons enfin que le compostage produit une quantité de chaleur non négligeable qui permettra de réduire les coûts de chauffage du bâtiment. Cette réduction des besoins en chauffage pourrait également générer des crédits de carbone.
- À l'inverse du compostage, la digestion anaérobie ne dégage pas de chaleur, donc un apport externe doit être fourni afin de réchauffer les matières aux températures nécessaires aux déroulements des processus de méthanisation. Le climat de la province est donc un des facteurs importants qui peut réduire la production de biogaz et donc la rentabilité en diminuant les profits de la méthanisation. Étant donné les basses

températures qui règnent durant l'hiver au Québec, une quantité importante d'énergie additionnelle devra être apportée au système.

- Le tableau 18 semble montrer que le coût d'exploitation de la biométhanisation peut être réduit en considérant la vente du biogaz produit. Toutefois, il faut se demander si ce 21\$/tonne va revenir à l'agglomération et ses citoyens ou à l'entreprise qui va construire et opérer le centre de biométhanisation? En effet, il n'est pas dit clairement dans le PDGMR que l'agglomération construira et opèrera elle même ces installations. Si l'exploitation n'est pas assurée par la ville et son personnel, les revenus du gaz ne peuvent être mis entièrement dans la balance car le retour réel à l'agglomération devra exclure la part des profits de l'entreprise
- On nous mentionne enfin un autre revenu potentiel via la vente de crédit de carbone qu'on fixe arbitrairement à 10\$/tonne. Il ne faut toutefois pas oublier que la valeur de ces crédits sera fixée par les bourses et leur valeur, bien qu'elle puisse monter, elle peut également diminuer.
- Enfin, à la page 39, il est mentionné que le biogaz produit doit être purifié avant d'être valorisé. Qui va assurer cette purification? L'usine de biométhanisation est un gros digesteur sur lesquels il faut contrôler un certain nombre de paramètres complexes. La purification d'un gaz pour le rendre apte à être brûlé dans un système de chauffage ou encore sa transformation en biocarburant implique la mise en place d'équipements pétrochimiques d'un tout autre ordre qui ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des coûts d'immobilisation.

À ce stade, il nous apparaît important d'émettre des réserves quant au choix de cette option car tous les coûts et les éventuels profits ne sont pas si évidents à priori. Les ententes que l'agglomération pourrait prendre avec des partenaires

privés conditionneront grandement la rentabilité du processus de valorisation des déchets en biogaz.

2.4.3 Traitement des ordures ménagères

En ce qui concerne le traitement des ordures, nous sommes d'accord que l'incinération (même avec valorisation énergétique) est loin d'être la solution la plus intéressante du point de vue environnemental. Toutefois, les mêmes interrogations que pour la biométhanisation s'appliquent à la gazéification:

- Qui va construire et gérer l'usine?
- Les retombés économiques seront-elles vraiment toutes pour l'agglomération et les citoyens ou devrons nous les partager avec une entreprise privée?
- Où seront installées et combien coûteront les installations pour produire le biocarburant avec le syngaz?
- Pourquoi les coûts associés à la transformation du syngaz ne sont-ils pas pris en compte dans les coûts d'exploitation globaux?
- Veut-on vraiment promouvoir l'utilisation de biocarburant alors que la tendance est vers l'électrification des moyens de transports et la réduction de l'utilisation des carburants, quels qu'ils soient?
- Bref, en ce qui concerne le choix d'un mode de gestion des ordures ménagères, nous sommes absolument d'accord avec la dernière phrase de la section 4.3 du PDGMR qui dit: «Ainsi, avant d'opter définitivement pour la gazéification, une caractérisation des matières à traiter sera réalisée, ainsi qu'une mise à jour des traitements

possibles pour valider ce choix.» Nous ajoutons également que tous les coûts (directs et indirects) devraient être considérés.

2.4.4 Traitement des boues municipales

L'analyse faite entre les options incinérations et biométhanisation pour le traitement des boues municipales arrive à des conclusions surprenantes:

- Pourquoi aborde-t-on le problème du coût d'immobilisation? Il est déjà prévu pour une autre catégorie de déchets de construire une telle usine, ne pourrait-elle pas être construite pour traiter également les boues résiduaires? Si nous comprenons bien, la construction d'une usine de biométhanisation n'est pas une option trop dispendieuse (même si elle coûte quasiment le triple des installations de compostage intérieur) pour les matières organiques mais elle le devient pour les boues.
- Quant à l'argument relatif aux gaz à effet de serre, comme l'usine de biométhanisation doit être construite sur le territoire de l'agglomération, les effets dus au camionnage seraient minimes. Pour la nouvelle source d'énergie à utiliser pour le chauffage du CERS, l'usine de biométhanisation ne produira-t-elle pas un biogaz qui ne demande qu'à être valorisé?
- Si l'incinération est si intéressante pour le CERS, pourquoi ne le serait-elle pas pour la gestion des ordures ménagères de l'agglomération?
- Bref, il semble y avoir beaucoup de contradiction entre cette analyse et celles effectuées pour les autres catégories de déchets.

2.4.5 Traitement des matières textiles

Au niveau des matières textiles, les friperies ou entreprises communautaires et CERTEX sont les seules filières de récupération offertes aux citoyens de l'agglomération de Longueuil. Le textile récupéré est constitué de vêtements

usagés qui peuvent être revendus à pris modiques pour être reportés. CERTEX récupère, en plus des vêtements en bon état, les sacs à dos et souliers usagés encore utilisables et tous les items en coton afin de fabriquer des chiffons en matière post-consommation. L'organisme ne possède pas l'équipement pour le déchiquetage du textile sauf pour en faire des carrés de chiffons de coton et de jeans. Il en résulte qu'une proportion importante de matières va vers les sites d'enfouissement et coûte cher à l'organisme. Il reste à voir s'il serait possible de trouver d'autres filières du déchiquetage et de soutenir CERTEX dans ce sens.

2.4.6 Localisations des équipements

Enfin, quant à la section sur la localisation des équipements de traitement (section 4.6), nous souhaitons simplement mentionner qu'il sera important de s'assurer que les sites sélectionnés ne seront pas situés dans des milieux naturels à protéger (comme des habitats de la rainette faux-grillon par exemple).

2.5 Chapitre 5 – Modes de collectes des matières résiduelles

Ce chapitre présente l'approche de collecte des diverses catégories de matières résiduelles sur le territoire de l'agglomération. CIEL relève les aspects suivants:

2.5.1 Collecte des matières recyclables

L'approche actuelle de collecte pour les matières recyclables, soit la collecte «pêle-mêle», au niveau des résidences unifamiliales et des immeubles de moins de huit logements, qui utilise des bacs roulants et l'entreposage, semble effectivement adéquat pour le moment. Cependant, il existe encore, à l'heure actuelle, une méconnaissance des matières réellement recyclables. CIEL reçoit d'ailleurs de nombreuses questions de citoyens qui souhaitent savoir si telles ou telles matières sont recyclables. Malheureusement, encore bien des citoyens remplissent, en toute bonne foi, leur bac bleu avec des matières inadéquates. Il y a beaucoup de sensibilisation à faire à ce sujet. D'ailleurs, signalons que le comité de lutte pour l'environnement du CEGEP Édouard Montpetit avait rédigé

(en 2009) un document de sensibilisation qu'il serait intéressant de mettre à profit sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Le cas du papier/carton: Il serait également important de poursuivre la sensibilisation quant à l'importance de rincer les contenants afin de réduire les pertes de papier par souillage. De plus, il serait également intéressant d'envisager une éventuelle ségrégation du papier/carton ce qui éviterait toute perte par souillage.

Le cas du verre: Essentiellement, la présence de récipients en verre brisés dans les bacs bleus et leur contamination par d'autres déchets rendent le recyclage du verre plus difficile. Les récipients finissent dans les sites d'enfouissement ou sont récupérés pour fabriquer des produits de bas de gamme, comme des granulats à usage routier, au lieu de servir à fabriquer de nouvelles bouteilles ou d'autres produits de plus haute gamme. L'agglomération de Longueuil devrait donc encourager le gouvernement du Québec à instaurer la consigne pour les bouteilles de vins et spiritueux comme la plupart des provinces canadiennes, incluant l'Ontario (en 2006), qui ont implanté une consigne sur les contenants d'alcool.

Pour la collecte auprès des immeubles de huit logements et plus, il est question d'approche «cas par cas». Une description des principaux types de situation devrait être fournie (multiplication des nombres de bacs, mise en place de conteneurs, etc.). Tous les immeubles de huit logements et plus doivent être inclus dans la collecte puisqu'ils représentent d'importants volumes.

2.5.2 Collecte des matières organiques et résidus verts

Le cas des matières organiques:

L'approche proposée pour les matières organiques est intéressante et l'exemple d'autres villes (tel que St-Hyacinthe) montre que, mis à part quelques plaintes au

cours des premiers mois d'utilisation, le système fonctionne bien. La variation des fréquences entre les saisons chaudes où des volumes plus importants et une décomposition plus rapide est observée et les saisons froides où volume et vitesse de décomposition sont faibles est une excellente décision. Il sera toutefois très important de procéder à une importante campagne de sensibilisation sur la nature des matières organiques pouvant être mises dans les bacs et sur la bonne façon de les entretenir pour minimiser les problèmes d'odeurs et les risques de développement d'agents pathogènes liés à la présence de matières animales.

Le cas des résidus verts:

En ce qui concerne, les résidus verts, la collecte spéciale est certainement inévitable, mais il faudrait faire en sorte de la réduire au stricte minimum (sapin de noël, branches et feuilles d'automne) et favoriser la réduction à la source pour le reste (résidus de jardin et rognures d'herbe) en sensibilisant les citoyens sur l'intérêt d'avoir un composteur et de faire de l'herbicylage. Dans cette optique, il serait intéressant d'offrir aux citoyens la possibilité de faire déchiqueter leurs branches (apportées à l'écocentre) afin d'en faire un paillis pour les plates-bandes. Ils devraient pouvoir en disposer gratuitement comme cela se fait dans l'arrondissement Saint-Hubert. Les écocentres nous semblent les lieux appropriés pour cela.

2.5.3 Collecte des ordures ménagères:

Nous sommes satisfaits de constater que la collecte des ordures ménagères s'effectuera dorénavant aux deux semaines. Il serait important que les municipalités membres de l'agglomération favorise la sélection de bacs de plus petite taille que ceux affectés à la récupération du recyclage et aux résidus verts afin de passer le message que cette catégorie de résidus devrait être la plus faible en terme de volume.

Il est intéressant de noter que malgré la multiplication des types de collecte, le nombre total n'augmente pas par rapport à la situation existante d'où la grande importance de sensibiliser sur la réduction à la source.

2.5.4 Écocentres

L'annonce de la mise en place d'écocentres est une excellente nouvelle, mais le projet présenté soulève certaines interrogations sur les points suivants:

Leur mission:

Pourquoi la mission des écocentres se limiterait-elle à la collecte des matières résiduelles par apport volontaire? De tels centres devraient permettre le réemploi des matières encore utilisables en offrant un espace d'échange qui pourrait être géré par la Ville en collaboration avec les organismes existants sur le territoire qui gèrent déjà des points de dépôts pour les vêtements, meubles et appareils ménagers. Cela leur offrirait un espace adéquat pour leur travail et en échange, l'organisme s'occupe du tri, de la réparation et de la revente/échange des biens recyclés. En effet, dans plusieurs villes de l'agglomération, les groupes communautaires n'ont pas les espaces requis pour recevoir les meubles et appareils ménagers. Établir un tel type de partenariat avec eux leur permettrait de mettre sur pied un projet d'économie sociale, qui entre autre à Longueuil, a depuis longtemps été identifié comme un besoin important, et une façon de faire qui aurait des répercussions économiques et sociales très positives dans le milieu.

Un espace pour les matériaux de construction réutilisables devrait également être envisagé car de plus en plus de gens cherchent à rénover en utilisant des matériaux recyclés. La vente à faible coût des biens et matériaux permettraient de financer et payer une partie des frais d'opération des écocentres. Il serait donc pertinent de réfléchir à une formule un peu différente de celle proposée, à l'image du Centre de réemploi de Montréal.

Récupération des halocarbures et des RDD:

Nous sommes satisfaits de constater que des moyens seront pris pour récupérer les halocarbures des appareils apportés aux écocentres. Ces matières doivent être gérées adéquatement étant donné leur effet sur la couche d'ozone et sur les changements climatiques.

De plus, la réglementation interdisant de jeter les RDD aux ordures apparaît comme un message clair à lancer aux citoyens. Cependant, elle devrait être accompagnée d'une campagne de sensibilisation expliquant l'importance de ne pas jeter les RDD aux ordures et les risques que les RDD représentent pour l'environnement, la santé, la qualité de l'eau potable, etc.

D'autre part, il a été démontré que la combinaison de collectes ambulantes des RDD dans les quartiers, jumelée à la possibilité de les apporter à l'écocentre, sont les mesures les plus efficaces pour optimiser leur élimination de façon adéquate (Ville de Montréal, 2006). Ce type de collectes devrait aussi être regardé afin d'augmenter le taux récupération. A ce titre, pourrait-on envisager de demander aux détaillants de produits dangereux de s'impliquer un peu plus? Ils le font déjà pour certains, avec les peintures, les batteries ou les huiles usées. Pourrait-on leur demander de récupérer d'autres produits tels que les engrais chimiques, pesticides, etc.?

Autres outils d'apport volontaire:

Il faut souligner que la récupération des piles récemment mise en place dans les bibliothèques et édifices municipaux est un bon exemple d'une mesure d'apport volontaire qui devrait s'avérer efficace.

Par ailleurs, la proposition de la création d'une ressourcerie virtuelle nous apparaît quelque peu futile. En effet, il existe déjà des sites internet d'annonces gratuites (ou à faibles coûts) comme www.lespacs.com ou www.freecycle.org qui permettent aux citoyens d'acheter, de donner ou vendre

des biens usagés y compris des matériaux divers. Longueuil profiterait à en faire simplement la promotion.

2.6 Chapitre 6 – Implication citoyenne et municipale

Ce chapitre souligne l'importance de l'implication des citoyens dans le processus de gestion et le fait que l'agglomération et les municipalités membres doivent poursuivre le processus de sensibilisation. De façon générale, nous sommes d'accord avec l'importance d'une participation plus importante des citoyens.

Il faudra prendre soin de mettre à la disposition du public de l'information claire et accessible. Par exemple, il faudrait avoir un seul numéro de téléphone où les citoyens pourraient obtenir toute l'information à jour sur le recyclage et le réemploi. Il faudrait aussi prévoir des modalités de transport (à la demande) des gros objets.

Toutefois, nous réitérons le fait que sans une implication aussi importante de la part des ICI et des CRD, le bilan de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération restera passable.

2.6.1 Réemploi

L'agglomération propose la création d'une table d'échanges sur le réemploi réunissant les villes, les organismes, les commerçants et des récupérateurs. Nous croyons que cette table d'échange devrait être articulée autour des activités des écocentres proposés par le PDGMR.

CIEL souhaite réitérer le fait qu'un bottin de recyclage et de récupération de la ville de Longueuil indiquant des entreprises et des organismes communautaires où il est possible de disposer adéquatement de biens matériels réutilisables ou non est disponible sur son site internet. CIEL souhaite que s'établisse une collaboration avec l'agglomération de Longueuil permettant d'améliorer et de mettre à jour cet outil réclamé par les citoyens.

2.6.2 Réduction à la source

Il serait important que l'agglomération use de son influence pour sensibiliser les producteurs et les commerçants à éviter de faire du suremballage des produits qu'ils offrent à leur clientèle. De plus, il faut sensibiliser le consommateur à l'importance de ses propres choix comme par exemple: choisir des produits vendus dans des contenants recyclables. À terme, il faudrait faire de la représentation auprès du législateur afin qu'on bannisse les plastiques de type 6 (polystyrène) pour les emballages qui ne trouvent pas de filières pour le recyclage et qui coûteraient cher en transport de toute façon. Il est tout à fait possible de remplacer ces emballages par du carton recyclé.

Par ailleurs, dans le cadre de l'herbicyclage, il sera nécessaire de mettre en place une campagne de sensibilisation efficace en utilisant les organismes présents dans le milieu comme les sociétés d'horticulture, les jardins communautaires, et d'autres organismes qui comme CIEL font déjà la promotion du jardinage écologique et de l'herbicyclage. Une campagne à l'image de celle qui avait été faite pour les pesticides (*Vivre sans pesticides, j'y crois*) et l'implantation de sites de démonstration devrait augmenter la proportion d'herbicyclage.

En plus d'éduquer les citoyens il apparaît essentiel que la ville **implique les entreprises d'entretien paysager afin qu'elles aussi fassent la promotion de l'herbicyclage** auprès de leurs clients, il faudra donc les sensibiliser, elles aussi, à cette pratique. Par ailleurs, l'agglomération prévoit à terme, d'interdire les rognures de gazon dans les ordures ménagères. Pourquoi ne pas le faire tout de suite ? Après tout les citoyens peuvent disposer dès maintenant d'un moyen de recyclage de leurs rognures de gazon puisqu'ils peuvent les laisser sur place!!

2.6.3 Compostage domestique

Le compostage est une approche importante de la réduction à la source car elle permettrait de réduire significativement les volumes de matières résiduelles à gérer tout en fournissant un compost de grande valeur pour les résidents. Divers membres de CIEL procèdent déjà au compostage de l'essentiel des matières organiques résiduelles produites dans et à l'extérieur de la maison. Le résultat est une réduction très importante des volumes de déchets et un compost qui permet d'assurer la majeure partie des besoins en fertilisation de leur terrain.

CIEL possède d'ailleurs divers outils de formation et une solide expérience du compostage domestique. Nous croyons qu'il est possible de convaincre une partie de la population de composter, en particulier, les citoyens qui possèdent un jardin ou une cour arrière. Il serait judicieux de collaborer avec les organismes du territoire pour contribuer à la sensibilisation et à la mise en place d'un ou plusieurs sites démonstrateurs de compostage. Les organismes présents sur le territoire font déjà la promotion du compostage. Ainsi le Parc Michel Chartrand et le Parc de la Cité pourraient servir de lieux pour des sites de démonstration (Par ex: À Brossard, la société d'horticulture gère un site de démonstration derrière l'hôtel de Ville ou encore l'organisme Conservaction -maintenant radiéqui a géré un site de démonstration au Parc de la Cité jusqu'en 2003).

L'agglomération devrait également permettre aux citoyens d'acheter des composteurs à des prix raisonnables en tout temps. Certains programmes comme le Fonds Éco municipalité IGA ou VERRR de Recyc-Québec (bien que l'organisme soit amené à disparaître, il est toujours très important que ce genre de programmes soit maintenu) offrent des subventions dans cette optique.

2.6.4 Valorisation

L'agglomération propose de réaliser le compostage des résidus verts dans un centre de compostage intérieur et, du même souffle, la biométhanisation des

-

matières organiques. Il faut donc comprendre que malgré la volonté de l'agglomération à construire une usine de biométhanisation, elle devra de toute façon inclure un centre de compostage intérieur dans ces futures installations. Pourquoi ne pas tout concentrer les efforts sur le compostage intérieur et ainsi réduire de façon très significative la facture des citoyens de l'agglomération?

2.7 Chapitre 7 – Plan d'action et de mise en œuvre

Ce chapitre résume les grandes orientations du plan d'action du processus de gestion des matières résiduelles. Les commentaires de CIEL sur ce chapitre concernent les points suivants:

2.7.1 Implications des ICI et des CRD

Le second paragraphe de la page 93, où l'on analyse l'effet des accroissements des volumes de matières recyclables et résidus verts récupérés sur le tonnage des matières résiduelles éliminées, illustre bien le fait que sans l'inclusion des ICI et du milieu de la construction dans le PDGMR, le tonnage total qui sera détourné de l'enfouissement restera minime (10 à 15% une fois toutes les actions proposées mise en place...peut-être 20%).

Il serait important que les outils de suivi qui seront développés considèrent l'inclusion graduelle des ICI et CRD afin de raffiner le portrait des quantités de matières résiduelles produites sur le territoire de l'agglomération. Les résultats du programme de suivi devront être rendus publiques annuellement afin que les citoyens puissent constater le résultat de leurs efforts. De même, en incluant des données plus précises sur les ICI et les CRD et en les diffusant annuellement, cela encouragera possiblement certains d'entre eux à accorder une attention plus grande à la gestion de leurs matières résiduelles.

2.7.2 Implications des organismes du milieu

CIEL souhaite s'associer et participer à l'effort de sensibilisation que l'agglomération souhaite développer. Au cours des années, CIEL a développé divers outils de sensibilisation sur plusieurs thématiques liées à la gestion des matières résiduelles et à la réduction de l'usage de matières dangereuses. Par le biais de son kiosque et de campagne de sensibilisation dans les écoles et auprès d'autres organismes, plusieurs de ses membres ont œuvré à sensibiliser la population et les citoyens de demain.

CIEL a créé un comité de coordination des organismes du milieu environnemental de l'agglomération qui se réunit une fois par an. Il serait donc intéressant de profiter de cette plate-forme pour créer un lien entre les organismes qui font déjà de la sensibilisation auprès des citoyens et les villes membres de l'agglomération afin de combiner les énergies de tous dans l'effort de sensibilisation des citoyens. À titre d'exemple, CIEL a organisé avec succès un Salon de l'environnement en octobre 2010. Il pourrait être opportun d'organiser un évènement de ce genre lors de la semaine québécoise de réduction des déchets pour lancer le PDGMR et profiter de l'occasion pour informer les citoyens par le biais de conférences, d'ateliers et de kiosques.

2.8 Chapitre 8 – Plan de Gestion

Ce chapitre présente les principales mesures et actions à mettre en place pour assurer le succès du PDGMR. Nous souhaitons faire l'observation suivante en rapport avec le second paragraphe de la section 8.3. Il y est question d'un nouveau complexe industriel à Varennes qui permettrait de produire du biocarburant. Cette information rejoint les commentaires que nous avons faits au niveau du chapitre 4. En dirigeant le biogaz vers une entreprise de transformation, une partie du profit que pourrait générer la vente de ce biocarburant irait à l'entreprise. Il ne nous semble donc pas possible de calculer

le coût d'opération du centre de biométhanisation en soustrayant la totalité des 0,20\$/L de biocarburant produit.

2.9 Chapitre 9 - Plan Financier

Le chapitre 9 présente le plan financier qui devrait permettre la mise en place des diverses actions proposées par le PDGMR. Nous vous transmettons les observations suivantes:

2.9.1 Évaluation des retombées de la sensibilisation

Pour l'évaluation des retombées de la sensibilisation, de l'herbicyclage et de la promotion du compostage domestique, il semble que les valeurs de réduction employées soient totalement arbitraires. Hors, selon une enquête réalisée par l'Écopatrouille de la MRC de Sept Rivières¹ la pratique de l'herbicyclage permettrait de réduire du tiers le volume de déchets domestiques pendant la période estivale. De plus, en effectuant une recherche rapide sur internet relativement à l'effet du compostage sur la réduction des volumes, nous avons obtenus de nombreuses données provenant principalement de la France où ces pratiquent ont cours depuis de nombreuses années qui indiquent des réductions de 25 à 40%² des volumes de déchets par famille par année.

2.9.2 Évaluation des retombées de la vente du compost

À la page 113, la section sur le traitement des matières organiques laisse entendre qu'on envisage la vente du compost produit. Il serait judicieux d'offrir gratuitement le compost aux citoyens qui contribuent à la matière première. Une autre partie devrait être utilisée par les villes membres pour leurs travaux d'entretien des parcs, des espaces verts et des plates-bandes. Ensuite, s'il en reste, on pourra envisager de le vendre.

http://www.ecopatrouille.org/main.php?mid=27&lng=1&id=59

² http://www.ademe.fr/lorraine/dechet/red_sour.html http://www.ville-petit-couronne.fr/ecologie/Le%20compostage.php http://prevention-dechets.eklablog.com/le-compostage-a1547986

2.9.4 Évaluation des coûts réels des installations

Nous réitérons nos commentaires présentés au niveau du chapitre 4 à l'effet que les coûts réels d'exploitation des installations de biométhanisation et de gazéification devront être revus en tenant compte de tous les facteurs (les coûts d'exploitation, les conditions climatiques du Québec, les coûts de purification du biogaz, les revenus réels pour l'agglomération). Nous croyons qu'il faut revoir les coûts d'opération de ces installations car les chiffres actuellement présentés donnent une impression de rentabilité des systèmes qui ne nous semble pas solidement justifiée.

Recommandations

En résumé, voici nos recommandations suite à la lecture du PDGMR:

Traitement des déchets

- Règlementer afin d'interdire l'usage des boues résiduaires à des fins de fertilisants sur le territoire de l'agglomération.
- Élargir le mandat des écocentres afin d'accueillir, entreposer, réparer et de revendre des biens et des matériaux réutilisables en s'associant avec les organismes communautaires et entreprises d'économie sociale.

Collecte des déchets

- Inclure les ICI et les CRD dans le Plan directeur de gestion des matières résiduelles.
- Installer des poubelles à 2 voies dans les parcs et les endroits publics.
- Encourager le gouvernement du Québec à instaurer la consigne pour les bouteilles de vins et spiritueux.

Implication citoyenne

- Sensibiliser la population à réduire ses déchets en facilitant le compostage, le recyclage des résidus verts et en simplifiant les modalités concernant le réemploi.
- Impliquer les entreprises d'entretien paysager afin qu'elles fassent la promotion de l'herbicyclage.
- Impliquer les ICI et les CRD pour une meilleure gestion de leurs déchets.
- Financer en partie l'achat de composteurs pour les citoyens.
- Créer des liens avec les organismes du milieu environnemental.
- Organiser un évènement lors de la semaine québécoise de réduction des déchets en collaboration avec des organismes.

Financement

 Revoir les coûts réels d'exploitation des installations de biométhanisation et de gazéification et étudier la possibilité d'une implication publique dans la gestion de ces installations

Conclusion

De façon générale, la publication du projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles est une bonne nouvelle pour l'amélioration de l'environnement sur le territoire de l'agglomération de Longueuil.

La volonté de sensibiliser les citoyens à la réduction à la source, d'améliorer la collecte des matières recyclables, d'entreprendre la collecte des matières organiques et de créer des écocentres sont certainement des mesures qui amélioreront à terme, la qualité de l'environnement à Longueuil.

L'implication du citoyen tant corporatif que non corporatif sera une part déterminante dans le succès du plan. Tous devront s'impliquer pour une meilleure gestion de **leurs** déchets.

Il est clair que la mise en place des mesures préconisées dans le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles engendrera des coûts importants que les contribuables devront assumer mais, à long terme, ces mesures s'avèreront rentables pour l'environnement et la santé humaine.

Cependant, nous pensons que les conséquences et les coûts réels des solutions envisagées doivent encore être étudiées avec attention afin que le meilleur choix soit fait tant au niveau environnemental qu'économique dans une perspective de développement durable.

Références

CHEVALIER A. et *al.* (2008), L'état de l'environnement urbain au Québec: un coup de sonde auprès des municipalités. INRS, Urbanisation, culture et société.

Ce document est téléchargeable à la page suivante:

http://www.inrs.uquebec.ca/Francais/RapportLapresse.pdf

COMITÉ DE LUTTE À L'ENVIRONNEMENT (CLE) (2009), Guide de de recyclage pour la Ville de Longueuil. (Ce document n'est pas disponible en ligne.)

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE (CRE), Listes des firmes erd'entretien paysager qui se sont engagées à pratiquer l'herbicyclage. Consulté en janvier 2010

Ce document est téléchargeable à la page suivante:

http://www.crem.qc.ca/File/Firmes%20entretien%20paysager%20pour%20Internet2.pdf

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE (CRE), Campagne de sensibilisation à l'herbicyclage. Consulté en janvier 2010

Ce document est téléchargeable à la page suivante:

http://www.crem.qc.ca/File/campagne%20promo%202010/Herbicyclage.pdf

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE (CRE) (2008), 190 tonnes de gazon détournées du site d'enfouissement pour la Ville de Beloeil.

Ce document est téléchargeable à la page suivante:

http://www.crem.gc.ca/File/Communique%20resultats.pdf

FONDS ÉCOMUNICIPALITÉ IGA.

Ce document est téléchargeable à la page suivante:

http://fondsecomunicipalite.org/#reg

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP) (2002). Politique québecoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Gouvernement du Québec. Matière résiduelles.

Ce document est téléchargeable à la page suivante:

http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/politique1998-2008/index.htm

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP) (2008-2012). Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage.

Ce document est téléchargeable à la page suivante:

http://www.mddep.gouv.qc.ca/programmes/biomethanisation/cadre-normatif.pdf

PERRON F. (2010), Potentiels énergétiques et gains environnementaux générés par la biométhanisation des matières organiques résiduelles au Québec, Mémoire de maîtrise. Université de Sherbrooke.

Ce document est téléchargeable à la page suivante:

http://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais2010/Perron_F__17-11-2010_.pdf

POUEC, P.(2007), *Intérêt des digestats et possibilité de valorisation*. APESA. http://www.apesa.fr/iso_album/biogaz_methanisation_apesa.pdf

RECYC QUÉBEC, Programme d'aide financière, Visons l'Éducation à la Réduction à la source, au Réemploi et au Recyclage(VERRR)

Ce document est téléchargeable à la page suivante:

http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-

services/information/fonction.asp

RODGERS, C. (2010), Saint-Hyacinthe ouvre son usine de méthanisation. La Presse.

Ce document est téléchargeable à la page suivante:

http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/portfolio/portrait-2010/monteregie-

est/201002/09/01-947892-saint-hyacinthe-ouvre-son-usine-de-methanisation.php

STADELMAN, FRANZ X.; KÜLLING, DAVID AND HERTER, ULRICH, (2002). Sewage Sludge: Fertilizer or Waste?

Ce document est téléchargeable à la page suivante:

http://www.eawag.ch/publications/eawagnews/www_en53/en53e_screen/en53e_stadelm_s.pdf

INSTITUTE FOR AGRICULTURE AND TRADE POLICY, Consulté en janvier 2010

Ce document est téléchargeable à la page suivante:

http://www.iatp.org/foodandhealth/issues toxicsludge.cfm

VILLE DE MONTRÉAL (FÉVRIER 2006), Chamard & Associés; L'avenir des collectes de résidus dangereux pour l'agglomération de Montréal.

Ce document est téléchargeable à la page suivante:

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7237,75367579&_dad=portal&_schema=PORTAL

VILLE DE MONTRÉAL (FÉVRIER 2006), Teknica HBA; Centre de réemploi des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal,.

Ce document est téléchargeable à la page suivante:

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7237,75367579&_dad=portal&_schema=PORTAL